

NOTICE DESCRIPTIVE COMPLEMENTAIRE DES VEHICULES AUTOMOBILES

CITROEN JUMPER

modifiés par

N° O-0012-07-00

MALPE s.a.s.

Carrossier Constructeur

Z.A. Les Lisardes 37320 LOUANS FRANCE Tel 02.47.92.77.00 Fax : 02.47.92.77.88

Suspension Arrière Hydropneumatique

0.- GENERALITES

0.1- Constructeur : AUTOMOBILES CITROEN - immeuble Colisée III, 12 rue Fructidor
75835 PARIS cedex 17 FRANCE

0.2- Transformateur : MALPE s.a.s. Z.A. Les Lisardes 37320 LOUANS

0.2.2- Nature de la transformation :

La transformation porte sur :

- Dépose de l'ensemble suspension arrière d'origine.
- Repose d'une unité suspension hydropneumatique sur fixations d'origine du châssis.
- Repose des moyeux, éléments de freins et roues d'origines.
- Rétablissement du circuit de frein.

0.3- Marque : CITROEN

0.4- Désignation commerciale : CITROEN SHX25

0.5- Catégorie internationale : N1

0.6- Genre : CTTE ou VASP

0.7- Types : Type : MP7

YAAMCB/AX	MOD	MP7,	YAAMFB/AX	MOD	MP7,	YAAMFB/BX	MOD	MP7,
YAAMFB/BXC	MOD	MP7,	YABMCB/AX	MOD	MP7,	YABMFB/AX	MOD	MP7,
YABMFB/BX	MOD	MP7,	YABMFB/BXC	MOD	MP7,	YBAMCB/AX	MOD	MP7,
YBAMCC/AX	MOD	MP7,	YBAMFB/AX	MOD	MP7,	YBAMFB/BX	MOD	MP7,
YBAMFB/BXC	MOD	MP7,	YBAMFC/BX	MOD	MP7,	YBAMFC/BXC	MOD	MP7,
YBAMFC/CX	MOD	MP7,	YBAMFC/CXC	MOD	MP7,	YBBMFB/AX	MOD	MP7,
YBBMCC/AX	MOD	MP7,	YBBMFB/AX	MOD	MP7,	YBBMFB/BX	MOD	MP7,
YBBMFB/BXC	MOD	MP7,	YBBMFC/BX	MOD	MP7,	YBBMFC/BXC	MOD	MP7,
YBBMFC/CX	MOD	MP7,	YBBMFC/CXC	MOD	MP7,	YBDMFB/AX	MOD	MP7,
YBDMFB/BX	MOD	MP7,	YBDMFC/BX	MOD	MP7,	YBDMFC/CX	MOD	MP7,
YCAMCB/AX	MOD	MP7,	YCAMCC/AX	MOD	MP7,	YCAMFB/AX	MOD	MP7,
YCAMFB/BX	MOD	MP7,	YCAMFB/BXC	MOD	MP7,	YCAMFC/BX	MOD	MP7,
YCAMFC/BXC	MOD	MP7,	YCAMFC/CX	MOD	MP7,	YCAMFC/CXC	MOD	MP7,
YCBMFB/AX	MOD	MP7,	YCBMCC/AX	MOD	MP7,	YCBMFB/AX	MOD	MP7,
YCBMFB/BX	MOD	MP7,	YCBMFB/BXC	MOD	MP7,	YCBMFC/BX	MOD	MP7,
YCBMFC/BXC	MOD	MP7,	YCBMFC/CX	MOD	MP7,	YCBMFC/CXC	MOD	MP7,
YCDMFB/AX	MOD	MP7,	YCDMFB/BX	MOD	MP7,	YCDMFC/BX	MOD	MP7,
YCDMFC/CX	MOD	MP7,	YDBMFB/AX	MOD	MP7,	YDBMCC/AX	MOD	MP7,
YDBMCC/AXL	MOD	MP7,	YDBMFB/AX	MOD	MP7,	YDBMFB/BX	MOD	MP7,
YDBMFC/BX	MOD	MP7,	YDBMFC/BXL	MOD	MP7,	YDBMFC/CX	MOD	MP7,
YDBMFC/CXL	MOD	MP7,	YDDMFB/AX	MOD	MP7,	YDDMFB/BX	MOD	MP7,
YDDMFC/BX	MOD	MP7,	YDDMFC/BXL	MOD	MP7,	YDDMFC/CX	MOD	MP7,
YDDMFC/CXL	MOD	MP7						

0.7.1- Décodage des TVV :

Les 6 premiers digits sont sans changement.

MOD : abréviation de modifier

MP7 : nom de la modification

0.8- Puissance administrative : sans changement

1.- CONSTITUTION GENERALE

Sans changement

2.- DIMENSIONS ET POIDS

Sans changement

2.5- charges maximales admissibles

2.5.2- sur l'essieu 2 : identique à celle du véhicule de base sauf pour les types YDDMFB/AX, YDDMFB/BX, YDDMFC/BX, YDDMFC/BXL, YDDMFC/CX, YDDMFC/CXL limités à 2000Kg.

2.9- Poids à vide en ordre de marche

Sans changement (le poids peut varier en fonction des options du véhicule de base)

3.- MOTEUR

Sans changement

4.- TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Sans changement

5.- SUSPENSION

5.1- A l'avant : Sans changement

5.2- A l'arrière : A roues indépendantes, bras tirés.

Suspension de type Hydropneumatique à vérins simple effet.

Amortisseurs hydrauliques incorporés dans les sphères de suspensions.

Barre stabilisatrice fixée sur l'unité et reliée aux bras de suspension par des biellettes.

Suspension de type à hauteur constante avec correcteur d'assiette hydraulique.

6.- DIRECTION

Sans changement sauf 6.1.1. : système de régulation de stabilité dynamique : non

7.- FREINAGE : Avec antibloqueur sans ESP

7.1-Frein de service : Freinage avec système en « X »

7.2- Répartiteur de freinage : répartiteur électronique

7.2.1- Dispositif antibloqueur des roues : oui, catégorie 1

7.3-Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits du frein de service

7.4-Frein de stationnement : A main, par levier agissant sur les roues arrière

7.5-Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1-Frein de service : Par fluide hydraulique

7.5.2-Frein de secours : Par fluide hydraulique

7.5.3-Frein de stationnement : Par câbles

7.6-Assistance des freins

7.6.1-Frein de service : oui, au moyen d'un servofrein utilisant la dépression d'une pompe à vide entraînée par le moteur

7.6.2-Frein de secours : oui, au moyen d'un servofrein utilisant la dépression d'une pompe à vide entraînée par le moteur

7.6.3-Frein de stationnement : sans objet

7.7-Réservoir de fluide ou d'énergie : A niveau visible placé sous le capot moteur

7.7.1-Mode d'alarme des défaillances :

a) voyant lumineux rouge sur la planche de bord

b) voyant orange sur la planche de bord pour antibloqueur

7.7.2-Paramètre mesuré pour l'alarme :

a) niveau minimum

b) fonctionnement défectueux du système abs

7.7.3-Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme

a) voyant rouge par action sur le levier de frein de stationnement et palpeur sur réservoir fluide

b) voyant orange par action sur le contacteur de démarrage

7.8-type de freins :

7.8.1-Frein de service :

7.8.1.1-Sur l'essieu 1 : A disques

7.8.1.2-Sur l'essieu 2 : A disques

7.8.2-Frein de secours : A disques

7.8.3-Frein de stationnement : A tambour incorporés dans les disques de l'essieu 2

8.- CARROSSERIE

Sans changement

9.- ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Sans changement

10.- DIVERS

Sans changement sauf

10.3- Marques d'identité du transformateur :

10.3.1- Emplacement de la plaque du transformateur :

Plaque de transformation MALPE rivetée sur l'armature avant.

10.3.2- Structure de numéro de transformation :

Le numéro de transformation est constitué de 5 caractères, représentant le numéro de série dans l'ordre chronologique.

10.3.3- Le numéro de la transformation commence à : A0151

PROCES VERBAL DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande de MALPE s.a.s. ZA Les Lisardes 37320 LOUANS, que le véhicule n° de série VF7YBBMFB11007826, n° de transformation A0151, présenté comme prototype d'une transformation de suspension type MP7 réalisée sur les véhicules genre CTTE ou VASP de marque CITROEN

Type(s) et version(s) :

YAAMCB/AX MOD MP7, YAAMFB/AX MOD MP7, YAAMFB/BX MOD MP7, YAAMFB/BXC MOD MP7, YABMCB/AX MOD MP7, YABMFB/AX MOD MP7, YABMFB/BX MOD MP7, YABMFB/BXC MOD MP7, YBAMCB/AX MOD MP7, YBAMCC/AX MOD MP7, YBAMFB/AX MOD MP7, YBAMFB/BX MOD MP7, YBAMFB/BXC MOD MP7, YBAMFC/BX MOD MP7, YBAMFC/BXC MOD MP7, YBBMFB/AX MOD MP7, YBBMFB/BX MOD MP7, YBBMFC/BX MOD MP7, YBBMFC/BXC MOD MP7, YBBMFC/CX MOD MP7, YBBMFC/CXC MOD MP7, YBDMFB/AX MOD MP7, YBDMFB/BX MOD MP7, YBDMFC/BX MOD MP7, YBDMFC/BXC MOD MP7, YBDMFC/CX MOD MP7, YBDMFC/CXC MOD MP7, YCBMFB/AX MOD MP7, YCBMCC/AX MOD MP7, YCBMFB/BX MOD MP7, YCBMFB/BXC MOD MP7, YCBMFC/BX MOD MP7, YCBMFC/BXC MOD MP7, YCBMFC/CX MOD MP7, YCBMFC/CXC MOD MP7, YCDMFB/AX MOD MP7, YCDMFB/BX MOD MP7, YCDMFC/BX MOD MP7, YCDMFC/BXC MOD MP7, YCDMFC/CX MOD MP7, YCDMFC/CXC MOD MP7, YDBMCC/AXL MOD MP7, YDBMFB/AX MOD MP7, YDBMFB/BX MOD MP7, YDBMFC/BX MOD MP7, YDBMFC/BXL MOD MP7, YDBMFC/CX MOD MP7, YDBMFC/CXL MOD MP7, YDDMFB/AX MOD MP7, YDDMFB/BX MOD MP7, YDDMFC/BX MOD MP7, YDDMFC/BXL MOD MP7, YDDMFC/CX MOD MP7, YDDMFC/CXL MOD MP7

Livrés : - carrossé, satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

- plancher-cabine pour CTTE ou VASP, satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Il devra être vérifié, après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie de type de véhicule complété.

La numérotation dans la série du type commence à : A0151

NOTA : Le présent procès-verbal de réception suivi de son certificat de conformité n'est valable pour l'obtention de la carte grise que s'il est accompagné des procès-verbaux de réception et des certificats de conformité délivrés pour le véhicule avant transformation.

Fait à ROUEN, le 22/05/2007
L'ingénieur de l'Industrie des Mines

R. SAGOT

Vu et approuvé et enregistré sous le numéro O-0012-07-00

Fait à Orléans le 03/07/2007

Pour le Directeur Régional de l'industrie, de la Recherche et de l'Environnement

Le Chef de la Division Techniques Industrielles et Energie
M. Jean-Charles BIERME